



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 038-213804552-20230609-2023\_028-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION n°2023-028**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 21  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-neuf heures,**  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Franck ROESCH), Patrick ROZE (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Rachel BASSET (pouvoir à Elodie DUGUE), Nicolas MILLON (pouvoir à Alexandre GINET), Virginie MATHIEU (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Viviane MONTOVERT)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE  
DE LA SALLE POLYVALENTE HENRI COPPARD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

La salle polyvalente « Henri Coppard », d'une superficie totale de 2079 m<sup>2</sup> a été construite dans les années 1980. Hormis les revêtements de sol, notamment celui qui n'a pas fait l'objet depuis cette date de travaux de rénovation importants.

Pour rappel, ce projet est envisagé afin de résoudre les différents dysfonctionnements que la commune de Saint-Savin rencontre du fait de la vétusté de cette salle des fêtes.

La toiture présente d'importantes fuites d'eau et engendre une déperdition d'énergie élevée. Son accès est devenu dangereux et rend toute intervention impossible. La verrière ne protège pas du soleil en été et la salle, en haute saison, atteint des températures ne permettant pas une utilisation confortable.

La chaufferie est obsolète ; cela se traduit par un système qui tombe en panne régulièrement et qui est fortement consommateur, il faut revoir également les réseaux d'eau sanitaire. L'éclairage par lampe halogène est dépassé et l'isolation thermique de la salle est entièrement à repenser.

Il est à noter l'absence de vestiaire pour les arbitres et la nécessité de changer le tableau d'alimentation électrique. De plus, diverses non conformités ont été relevées sur les menuiseries qui ne ferment plus de façon correcte.

Pour toutes ces raisons, il est proposé d'entreprendre entre autres, des travaux de rénovation thermique ; l'objectif étant de rendre ce bâtiment beaucoup plus performant au niveau énergétique et à la fois, plus confortable pour ces utilisateurs.

L'opération consiste tout d'abord, en une rénovation complète de la toiture, des systèmes de désenfumage, de l'éclairage, des systèmes de chauffage, d'eau sanitaire et autres travaux de maçonnerie à savoir :

Couverture – charpente : remplacement de couverture, remplacement des lanterneaux de désenfumage et repose, renforts de la charpente, condamnation de la verrière

Remplacement de la couverture sur hall des vestiaires, chaufferie

Reprise des bandeaux, remplacement des descentes d'eaux pluviales, gestion des eaux pluviales

Modification de la façade Sud : pose d'un bardage en polycarbonate et façade Est et Ouest : réfection d'enduit

Menuiseries extérieures bois et aluminium, changement,

Menuiseries intérieures bois : création d'un vestiaire arbitre et local CTA : réalisation d'une cloison acoustique et coupe-feu

Création de cloison sur mezzanine et local régie

Travaux salle de sport : dépose des panneaux héralith et isolation des parois et plafond toiture, remplacement du rideau

Revêtements de sol : dépose et repose d'un nouveau sol sportif et sol du hall et pose d'un nouveau vestiaire arbitre

Changement du système de chauffage : solution chauffage par géothermie avec CVC et solution PAC eau/eau

Remplacement des éclairages par des leds

Remplacement du tableau électrique et autres éléments électriques

Démolition de l'escalier extérieur

Aménagement d'un guichet sur local gardien et réfection de sol du hall vers bar et SAS

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du « Fonds vert », de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que ces subventions visent à accélérer la transition écologique et à accompagner les communes dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Entendu Monsieur le Maire qui expose que les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés auprès des services de l'Etat dans le cadre du « Fonds vert », de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère en sollicitant les aides financières au taux maximum au titre des dispositifs.

Le Conseil est appelé à approuver cette opération et à en fixer le plan de financement prévisionnel.

Celui-ci s'établit de la manière suivante :

Montant des travaux H.T :

<b>DEPENSES</b>	<b>1 905 827</b>	
Investissement - honoraires, maitrise d'œuvre, études	161 863	
Investissement - travaux	1 743 964	
<b>SUBVENTIONS DEMANDEES</b>	en euros	en %
Région Auvergne Rhône Alpes	400 000	20%
Département Isère	70 000	4%
Département Isère bonus	100 000	6%
Fonds verts	952 914	51%
	1 522 914	80%

La commune apportera le solde sur fonds propres soit 382 913 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter cette subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du « Fonds vert », de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère en sollicitant les aides financières au taux maximum au titre des dispositifs et à signer tout document y afférant,
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré le 9 juin 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023



ID : 038-213804552-20230609-2023\_028-DE